



Mise à jour des frais de scolarité en 2024-2025

Chers parents,

Alors que nous nous préparons pour une nouvelle année académique, nous souhaitons vous informer de quelques mises à jour importantes concernant nos frais de scolarité ainsi que les améliorations apportées à nos installations et à l'offre éducative de l'ADE Laval.

Nous souhaitons vous informer d'un ajustement de nos frais de scolarité. Après une analyse approfondie de divers facteurs par notre équipe financière, y compris l'inflation et l'augmentation des coûts des biens et services, nous avons décidé d'augmenter nos frais de scolarité de 3 %. Par conséquent, à compter du 1er septembre 2024, les frais de scolarité journaliers passeront de 65,00 \$ à 66,95 \$ par jour. Nous pensons que cet ajustement est nécessaire pour maintenir la qualité de l'éducation et la durabilité des services que nous fournissons à vos enfants.

Nous comprenons l'importance de la transparence, c'est pourquoi nous tenons à vous assurer que cette augmentation des frais sera affectée à plusieurs domaines essentiels qui bénéficient directement à l'expérience éducative de votre enfant :

1. **Rémunération du personnel:** Une grande partie de l'augmentation des frais sera consacrée à l'augmentation des salaires de notre personnel enseignant et de soutien dévoué. En reconnaissance de leur travail acharné et de leur engagement, nous souhaitons continuer à leur offrir une rémunération compétitive afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents du secteur.
2. **Perfectionnement professionnel :** En investissant dans le perfectionnement professionnel continu, nous nous assurons que notre personnel reste compétent et qualifié pour offrir les meilleures pratiques en éducation. Cela inclut des ateliers de formation, des séminaires et des certifications pour rester au fait des dernières pratiques éducatives.
3. **Entretien de l'installation :** La sécurité et le confort de votre enfant sont essentiels. C'est pourquoi des investissements seront réalisés pour réparer et entretenir nos installations, tant intérieures qu'extérieures, afin de garantir un environnement d'apprentissage sûr et de grande qualité.
4. **Ressources éducatives :** Nous comprenons l'importance d'offrir un environnement d'apprentissage stimulant. C'est pourquoi nous investissons continuellement dans de nouveaux jouets, matériels, équipements de classe et éducatifs afin d'enrichir les expériences d'apprentissage de votre enfant et de favoriser son développement.
5. **Amélioration des infrastructures :** L'amélioration de nos installations ne se limite pas aux salles de classe. Nous allons repeindre les lignes de notre parking afin de garantir un stationnement plus sûr et mieux organisé pour les parents et les visiteurs. En outre, le traitement de la clôture en bois avec une teinture améliorera sa longévité et son apparence.



6. **Développement du curriculum** : L'éducation est en constante évolution et nous nous engageons à rester à la pointe des pratiques pédagogiques innovantes. Nous continuerons à investir dans le développement et l'amélioration des programmes éducatifs afin d'offrir à votre enfant une éducation complète qui réponde à ses besoins en constante évolution.

Nous savons que ces investissements permettront d'améliorer encore la qualité de l'éducation et des soins que nous offrons à vos enfants. Comme toujours, nous restons engagés à la transparence et nous accueillons avec plaisir toutes les questions ou commentaires que vous pourriez avoir au sujet de ces mises à jour.

De plus, nous sommes heureux de vous annoncer que nous continuons à travailler avec diligence pour obtenir le statut de garderie subventionnée par le gouvernement pour l'ADE Laval dans le cadre du projet de conversion des garderies privées du gouvernement du Québec. Cette initiative vise à développer le réseau de garderies subventionnées en convertissant des garderies non subventionnées de haute qualité en programmes subventionnés par le gouvernement. Bien que nos futurs établissements aient déjà obtenu le statut de garderie subventionnée, nous demandons activement à ADE Laval de bénéficier également d'un financement gouvernemental. L'obtention du statut de garderie subventionnée par le gouvernement profiterait grandement à nos familles, en rendant les services de garde d'enfants plus abordables et plus accessibles pour tous.

Nous vous remercions de nous confier l'éducation de votre enfant. Nous nous réjouissons de vivre ensemble une nouvelle année scolaire enrichissante.

Cordialement,

Équipe administrative de l'ADE

Les parents peuvent passer à la page suivante pour obtenir une description détaillée des frais de scolarité, des méthodes de paiement, des crédits d'impôt gouvernementaux et d'autres informations.



FRAIS DE SCOLARITÉ PRÉSCOLAIRE 2024-2025

Le tarif quotidien est de **66,95 \$ pour l'année préscolaire 2024-2025**, pour la période du **1er septembre 2024 au 31 août 2025**. Après l'application du programme de crédit d'impôt pour la garde d'enfants du Québec, le coût quotidien moyen pour les parents est de **29,99 \$ par jour**. Nous pouvons offrir un statut d'inscription à temps partiel (2 ou 3 jours) ou à temps plein (5 jours) pour tous les enfants du programme préscolaire. ***Veillez noter qu'en raison de la forte demande pour le programme, les inscriptions à temps plein sont prioritaires. Les places à temps partiel ne sont donc pas garanties et dépendent de la disponibilité des places.***

STATUT À TEMPS PARTIEL* 2 jours par semaine	STATUT À TEMPS PARTIEL* 3 jours par semaine	STATUT À TEMPS PLEIN 5 jours par semaine
580,23 \$ par mois <u>OU</u> 290,11 \$ deux fois par mois	870,48 \$ par mois <u>OU</u> 435,18 \$ deux fois par mois	1450,58 \$ par mois <u>OU</u> 725,29 \$ deux fois par mois
<i>29,99 \$ par jour OU 259,91 \$ par mois après application du crédit d'impôt anticipé pour la garde d'enfants</i>	<i>29,99 \$ par jour OU 389,87 \$ par mois après application du crédit d'impôt anticipé pour la garde d'enfants</i>	<i>29,99 \$ par jour OU 649,78 \$ par mois après application du crédit d'impôt anticipé pour la garde d'enfants</i>

CALENDRIER DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité de l'école préscolaire sont facturés mensuellement ou bimensuellement, et sont dus selon le calendrier et les méthodes de paiement indiqués ci-dessous. Les parents recevront chaque mois une facture par courrier électronique pour les frais de scolarité du mois à venir, ainsi que la date d'échéance en fonction de l'option de paiement choisie.

Date d'échéance du paiement des frais de scolarité	1er du mois	15 du mois	1er et 15 du mois
	Paiement mensuel dû le 1er de chaque mois (100% des frais de scolarité mensuels) 12 paiements égaux par an	Paiement mensuel dû le 15 de chaque mois (100% des frais de scolarité mensuels) 12 paiements égaux par an	Paiement bimensuel dû le 1er et le 15 de chaque mois (50% des frais de scolarité mensuels dus à chaque date) 24 paiements égaux par an
Options de paiement	Virement électronique, espèces ou chèque Les virements électroniques peuvent être envoyés à admin@academiedelenfance.com	Chèques postdatés	Chèques postdatés

****Veillez noter que les calendriers de paiement nécessitant des chèques postdatés doivent être fournis à l'administration avant le 31 août (avant le début de la nouvelle année préscolaire).***



CRÉDIT D'IMPÔT DU GOUVERNEMENT POUR LES GARDERIES PRIVÉES

ADE (Académie de l'enfance) fonctionne comme une garderie privée non subventionnée et agréée par le ministère. Cela signifie que l'ADE ne reçoit aucun financement gouvernemental pour ses programmes. Cela permet aux familles de profiter pleinement des crédits d'impôt des gouvernements fédéral et provincial. Le gouvernement du Québec offre aux parents la possibilité d'obtenir des crédits d'impôt mensuels anticipés pour les frais de garde, pour un remboursement allant jusqu'à 78 % du tarif journalier. Le crédit d'impôt anticipé pour frais de garde d'enfants du Québec est versé directement aux parents le 15^e jour de chaque mois. Les parents peuvent demander et obtenir directement le crédit d'impôt, qui est basé sur le revenu familial. **Nous encourageons les parents à demander le crédit d'impôt anticipé pour la garde d'enfants de 60 à 90 jours avant le début de la nouvelle année scolaire, afin de recevoir leur crédit d'impôt mensuel à temps.**

Le gouvernement provincial a récemment augmenté le crédit d'impôt pour les services de garderie destiné aux parents, afin de les aider à s'adapter au coût de la vie et à l'augmentation des salaires dans le secteur. Les parents peuvent en savoir plus sur le programme de crédit d'impôt pour la garde d'enfants et sur leur tarif journalier après le crédit d'impôt en cliquant sur le lien suivant :

→ Demande de crédit d'impôt pour la garde d'enfants :

<https://www.revenuquebec.ca/en/citizens/tax-credits/tax-credit-for-childcare-expenses/claiming-the-tax-credit/>

→ Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants :

<https://www.revenuquebec.ca/en/citizens/tax-credits/tax-credit-for-childcare-expenses/advance-payments/>

→ Calculer le tarif quotidien après mon crédit d'impôt (en fonction du revenu du ménage) :

https://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/garde_en.asp